

La majoration pour tierce personne

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Le [bordereau de saisine](#) ou un courrier indiquant de manière précise l'objet de la saisine,
- L'expertise médicale de l'agent par un médecin agréé.

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.